

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 28 avril 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORE - Eric DIARD - Roland GIBERTI - Eric LE DISSES.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

HN 028-098/16/BM

■ **Demande de subventions à l'Etat, l'Union Européenne, le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, le Conseil Départemental des Bouches du Rhône – Opération de défense de la forêt contre l'incendie (DFCI) – Dispositif 8.3.1 du plan de développement rural régional (PDRR) – ANNEE 2016 – Pour les communes du territoire d'Alleins, Aurons, Berre l'Etang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare les Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues**

HN 028-28/04/16 BM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de la poursuite des aménagements de Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI), il est proposé le programme prévisionnel de travaux 2016 ci-dessous pour le Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre l'Etang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues.

Ce dernier a été présenté lors des Comités de Pilotage PIDAF des massifs Saint-Chamas, La Fare les Oliviers, Lançon-Provence, les Roques, les Quatre Termes et la Chaîne des Côtes et Trévaresse le 3 novembre 2015.

Signé le 28 Avril 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 18 Mai 2016

Le Programme prévisionnel de travaux 2016 comprend :

- mise en servitude de la piste LA 102 sur environ 6225 ml - commune de Saint-Chamas, pour un coût estimé à 5 050 euros H.T ;
- mise en servitude de la piste LA 208 sur environ 2900 ml - communes de Saint-Chamas et Lançon-Provence, pour un coût estimé à 3 000 euros H.T ;
- mise aux normes de la piste de jonction « carrière Lafarge – citerne 498 » sur environ 1400 ml – commune de La Fare-les-Oliviers, pour un coût estimé à 15 120 euros H.T, honoraires de maîtrise d'œuvre compris
- 5,3 ha d'éclaircie DFCl et débroussaillage alvéolaire – quartier Panière - commune de Lançon-Provence, pour un coût estimé à 15 370 euros H.T, honoraires de maîtrise d'œuvre compris
- 4,3 ha de débroussaillage alvéolaire – quartier Cancardon - commune de Lançon-Provence, pour un coût estimé à 7 740 euros H.T, honoraires de maîtrise d'œuvre compris
- 2 ha d'éclaircie à but DFCl – quartier Bourdoneyrette - commune de Lançon-Provence, pour un coût estimé à 7 000 euros H.T, honoraires de maîtrise d'œuvre compris
- fourniture, mise en place et raccordement d'un poteau incendie, aménagement d'une plateforme de 500 m² – bordure RD 572/QT 101 - commune de La Barben, pour un coût estimé à 15 000 euros H.T, honoraires de maîtrise d'œuvre compris
- 7,5 ha d'éclaircie de poudrière – quartier Ouest Bouley - commune de La Barben, pour un coût estimé à 21 000 euros H.T, honoraires de maîtrise d'œuvre compris
- éclaircie DFCl sur 6,6 ha et débroussaillage de terres agricoles sur 2,9 ha – quartier du Pesquier - commune de Pélissanne, pour un coût estimé à 22 377,60 euros H.T, honoraires de maîtrise d'œuvre compris
- 7,9 ha de layonnage et dépressage – quartier de l'Argentière - commune de Pélissanne, pour un coût estimé à 19 040 euros H.T, honoraires de maîtrise d'œuvre compris
- 10,7 ha d'éclaircie de poudrière – RD 22/RD 7n - commune de Vernègues, pour un coût estimé à 22 170,40 euros H.T, honoraires de maîtrise d'œuvre compris
- mise aux normes de 8 citernes enterrées béton avec impluvium – communes d'Aurons, Charleval, Pélissanne, Salon de Provence et Vernègues, pour un coût estimé à 21 420 euros H.T, honoraires de maîtrise d'œuvre compris
- étude d'actualisation du plan de massif Saint-Chamas, La Fare-les-Oliviers, Lançon-Provence, pour un coût estimé à 35 000 euros HT

Coût prévisionnel global des travaux : 209 289,55 euros HT

Ces types de projets peuvent être subventionnés dans le cadre des opérations de DFCl, dispositif 8.3.1 du Plan de Développement Rural Régional.

Il est à noter que des propriétaires privés sont concernés par ces projets et que l'obtention de leur accord est indispensable à la réalisation des travaux.

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole de solliciter auprès des financeurs une subvention à la hauteur maximale de 80% du montant HT des travaux précités, respectant ainsi la part des 20% en autofinancement.

Plan de financement prévisionnel :

FINANCEURS	MONTANT SOLLICITE (Euros H.T.)	TAUX SOLLICITE
Union Européenne]	
Etat] 167 431,64 euros	80%
Conseil Régional PACA]	
Conseil Départemental 13]	
Autofinancement	41 857,91 euros	20%
TOTAL	209 289,55 euros	100%

Signé le 28 Avril 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 18 Mai 2016

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2 014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération N°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis rendu par le Conseil de Territoire en date 25 avril 2016.

Oùï le rapport ci-dessus,

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le programme prévisionnel des opérations D.F.C.I. 2016 pour le territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre l'Etang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues, tel que présenté.

Article 2 :

Sont sollicitées des aides aux opérations de défense des forêts contre les incendies (DFCI) (dispositif 8.3.1 du Plan de développement rural régional) auprès de l'Union Européenne/Etat, la Région Provence- Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône à hauteur de 80% du montant total HT des opérations.

Article 3 :

Est décidé de s'engager à recueillir préalablement l'accord des propriétaires des terrains concernés ou de leurs ayants droits.

Article 4 :

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence est autorisé à signer tout document et acte nécessaire à la réalisation et au suivi de ce projet.

Article 5 :

Les recettes seront inscrites au budget afférent.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Certifié Conforme,
Le Président de la Métropole
d'Aix-Marseille-Provence
Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône

Jean-Claude GAUDIN